

La section BACHIBAC Espagnol

La section BACHIBAC s'adresse aux collégiens aussi bien Espagnol Langue Vivante A que Langue Vivante B, **ayant ou non suivi l'enseignement européen au collège**. Après la classe de seconde, l'enseignement se poursuit sauf en série technologique (STMG).

Elle s'adresse à des élèves **TRES motivés ayant une grande capacité de travail et une bonne maîtrise de la langue, qui s'impliquent en cours**. L'élève qui envisage d'entrer en Section BACHIBAC manifeste des capacités de communication et un intérêt réel pour le monde hispanique.

1. Cette section propose

- **Un horaire d'enseignement linguistique renforcé** avec des effectifs réduits en cours de langue et littérature espagnoles : les cours d'espagnol sont complétés (en 2nde) puis remplacés (en 1ère et Terminale) par de la **Littérature espagnole**.
- **Un horaire renforcé d'enseignement en histoire-géographie** dispensé en espagnol : les cours d'Histoire-Géographie en français sont remplacés par de l'Histoire-Géographie en espagnol (en Seconde: même programme que pour les « non Bachibac » ; en Première et Terminale : programme franco-espagnol)
- **Un échange avec un établissement espagnol** ayant pour but pédagogique de :
 - découvrir un style de vie différent (repas, horaires, loisirs...)
 - d'améliorer la pratique de la langue
 - découvrir une région d'Espagne, l'Andalousie (son patrimoine culturel, ses réalités économiques...)
- **La participation à diverses sorties culturelles** (cinéma en version originale, théâtre vivant, expositions, ...)

2. Horaires hebdomadaires

- Histoire-Géographie : 3 heures en Seconde, 4 heures en Première et Terminale
- Littérature espagnole : 4 heures à tous les niveaux

3. Modalités de l'épreuve au Baccalauréat

L'Histoire-Géographie est évaluée à l'écrit au baccalauréat (épreuve de 5h) ; la **Littérature Espagnole** se passe à l'écrit (épreuve de 4h) et à l'oral (20 minutes).

En vue de l'obtention du baccalauréat, la moyenne du candidat est établie selon la réglementation en vigueur : aux notes de contrôle continu de langue vivante A et d'histoire-géographie se substituent les notes obtenues aux épreuves spécifiques de la manière suivante :

- La note obtenue à l'épreuve spécifique de langue et littérature espagnoles en vue de l'obtention du baccalauréat est prise en compte au titre de la note de contrôle continu de langue vivante A ; elle est affectée d'un coefficient 15.
- La note attribuée à l'épreuve spécifique d'histoire-géographie en vue de l'obtention du baccalauréat est prise en compte au titre de la note de contrôle continu d'histoire-géographie ; elle est affectée d'un coefficient 15.

4. Obtention du diplôme BACHIBAC

Il faut d'abord que l'élève obtienne le baccalauréat français ; si c'est le cas, il faut alors qu'il ait la moyenne dans les deux disciplines en espagnol (Histoire-Géographie et Littérature Espagnole) pour obtenir également le Bachillerato. L'élève ne doit donc pas repasser d'autres épreuves pour le Bachillerato : les épreuves en langue espagnole servent pour l'obtention des deux diplômes.

Il est évident que cet enseignement délivré uniquement dans certains établissements du département des Pyrénées-Atlantiques est un avantage incontestable en vue de la poursuite d'études supérieures, et à bien d'autres égards.